## **KONK 418 D Tue les insectes volants**

L'homologation de ce produit a été révoquée le 02 mars 2023. La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (https://pesticide-registry.canada.ca).

## **DOMESTIQUE**

vaporisateur automatique sous pression pour éliminer les mouches, moucherons et moustiques

**GARANTIE** 

NO D'ENR. 24196, L.P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**AVERTISSEMENT** 





**INFLAMMABLE** 

**EXPLOSIF** 

poids net 212 g

ACUITY HOLDINGS, INC. 11627 - 178 STREET EDMONTON AB T5S 1N6 L4K 3X5 905-669-9876 Ce produit doit être utilisé dans le distributeur automatique Mister qui dégage 27,5 mg de vaporisateur à toutes les 7,5 minutes. L'utilisation continue de cet insecticide réduit le nombre d'insectes volants (mouches, moucherons et moustiques) en quelques heures. Une canette est efficace contre les insectes pour une période approximative de 30 jours, dans une pièce d'environ 170 mètres cubes.

Utiliser dans les endroits suivants: Grenier, garage, entrepôt, écuries des chevaux, remise/abri extérieur(e), sous-sol. Cet endroit doit être bien aéré et plus de 170 mètres cubes. NE PAS INSTALLER DANS LES ESPACES VITAUX: LA CUISINE, LES CHAMBRES À COUCHER, ET LE SALON.

Mode d'emploi : Le distributeur automatique Mister doit être installé à 2-2,5 m ètres du plancher (dans les pièces dont la hauteur d es murs est d'au m oins 3 m ètres) et où la ventilation permettra l'insecticide de se propager uniformément. Dans les endroits avec des plafonds bas, installer le distributeur à 0,5 mètre du plafond. Ne pas fixer au-dessus des endroits où il y a la prépar ation de nourriture. Pour installer la canette, enlever le capuchon protecteur et visser la canette dans le distributeur.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser à la chaleur. Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu, ni le remiser où la température est supérieure à 50°C. Ne pas contaminer les aliments, la nourriture ou l'eau. Éviter tout contact du produit avec la peau. Se laver les mains après l'usage. Éviter de respirer la vapeur. Ce produit est toxique pour les poissons et les oiseaux. Ne pas fixer le distributeur au-dessus des surfaces polies, vernies ou plastifiées, comme les automobiles ou les meubles.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son num éro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.